

La société populaire de Crépy en Valois (septembre 1793 - mai 1795)

Jacques BERNET

L'histoire politique du Valois sous la Révolution Française nous est accessible grâce à des sources nombreuses et variées (1) ; elle est marquée par une richesse événementielle souvent spectaculaire, à maints égards, révélatrice. Sans revenir sur l'originalité des structures d'une région de grande culture déjà moderne (2), on peut souligner quelques temps forts de la période, en un pays perméable aux influences extérieures, surtout celles de la capitale, dont il était un des principaux greniers à blé, et avec laquelle il entretenait d'actives relations.

Tandis que le Valois était représenté à la Constituante par son Seigneur, le Duc d'Orléans, dont l'élection par la noblesse du bailliage de Crépy, ne fut obtenue qu'au prix d'un subterfuge contesté, le Multien connu, au cours de l'été 1789, les troubles de la "grande peur", consécutive à la nouvelle de la prise de la Bastille, et peut être en ce cas confondue avec les traditionnelles "bacchanales" de moissonneurs (3). Si l'agitation religieuse menée par quelques prêtres réfractaires, autour du presbytère d'Ormoy-Villers, en 1791, n'eut guère d'échos dans la population, celle-ci se mobilisa en revanche massivement, au cours de l'hiver 1792-1793, avec la pénurie des subsistances : des troubles sporadiques, qui culminèrent avec

l'émeute taxatrice du 6 mars 1793 sur le marché de Crépy (4), mirent en cause gros fermiers et négociants, accusés d'affamer le peuple par des pratiques spéculatives. De ce fait, le bon approvisionnement des marchés locaux fut une préoccupation constante des autorités, notamment en l'an II, où l'économie de guerre sollicita largement le riche Valois.

L'été 1793 représente un tournant dans l'histoire politique et sociale de la région, dans la mesure où le peuple mit à profit des circonstances nationales exceptionnelles pour accéder plus directement à la vie publique. Jusque là, le plus souvent tenus à l'écart, les éléments populaires - petits paysans, journaliers, artisans et petits commerçants - s'affirmèrent dans les municipalités et s'efforcèrent de contrôler des institutions révolutionnaires comme les comités de surveillance et les **sociétés populaires**. Ce n'est pas, semble-t-il, un hasard si les clubs, peu nombreux et exclusivement urbains avant 1793, se mirent à fleurir en l'An II dans le Valois (5).

Nous avons pu recenser des sociétés populaires dans 22 communes sur les 150 que comptaient les deux districts de Senlis

(1) Série L des Archives Départementales de l'Oise, à Beauvais, et nombreuses archives communales conservées, plus particulièrement à Crépy.

(2) Voir l'étude de G. IKNI sur la crise agraire du Valois, dans le présent N°.

(3) Cf. J.M. MORICEAU : Les "bacchanals" ou grèves de moissonneurs en pays de France, 2^e moitié XVIII^e - Colloque Mouvements populaires et conscience sociale.

Université de Paris VII - 1984. MALOINE. Paris 1985, page 421.

(4) Cf. notre étude sur les troubles taxateurs dans les régions de Crépy et Pierrefonds en 1792-1793, Annal. Hist. Comp. N° 5, 1979, page 37.

(5) Le district de Senlis ne comptait que deux sociétés, créées en 1791, à Senlis et à Chantilly - Vineuil ; le district de Crépy n'eut aucun club avant septembre 1793.

Cf. notre article sur les sociétés populaires du Valois, in Colloque Mouvements populaires et conscience sociale, op cité, page 465.

et Crépy, soit près d'une commune sur six, ce qui représentait la plus forte densité oisienne et picarde. D'effectifs variables, parfois même confondus avec "l'assemblée populaire" de la communauté rurale, ces sociétés, avec 1 000 à 2 000 adhérents, témoignent de l'influence non négligeable d'un "Jacobinisme" spécifique dans le Valois oisien.

LA CREATION DU CLUB CREPINOIS (Septembre 1793)

L'initiative, fort tardive, de la fondation d'une société populaire à Crépy, revint à une cinquantaine d'habitants, pour une bonne part membres des administrations locales, tel le Maire Jean-François TARDU, qui fut élu Président, lors de la séance constitutive du club, le 9 septembre 1793. Adhérent d'emblée "à tous les décrets de la Convention", les Jacobins crépinois se réunirent d'abord dans l'ancienne Abbaye St Arnoult, puis siégèrent régulièrement dans l'ex-couvent St-Michel. Le club sollicita aussitôt l'affiliation auprès de la "Société mère" de Paris, par l'intermédiaire des Conventionnels Collot d'Herbois et Isoré, qui en étaient en fait les vrais initiateurs : les deux représentants, envoyés dans l'Oise pour y faire exécuter les décrets de l'Assemblée et réchauffer l'esprit public, avaient achevé leur tournée dans le Valois ; ils s'étonnèrent de ne point trouver de club à Crépy, seul chef lieu de district à en être dépourvu dans le département. Cette anomalie tenait sans doute à la modeste taille du bourg (2 500 habitants en 1793), à la faiblesse de ses traditions administratives et plus encore au poids politique et social des gros fermiers et de leurs agents : ceux-ci avaient eu tendance à monopoliser les places administratives (dis-

Le club de Crépy joua à cet égard un rôle pilote : premier créé dans le district, il fut aussi un des plus nombreux et des plus actifs, tout en parvenant à se maintenir jusqu'au printemps 1795. Il nous est par ailleurs bien connu grâce à la conservation intégrale de ses registres de délibérations dans les archives communales de la ville (6).

tricts, tribunaux, municipalité ...) et à marginaliser les catégories moyennes et populaires susceptibles d'être le vivier du "patriotisme avancé" : représentant typique de cette opinion frustrée du pouvoir, le receveur LEVASSOR, qui devait devenir un des ténors du club crépinois, ne cessait de dénoncer, depuis 1789, la "véritable tyrannie" de ceux qu'il appelait les "accapareurs de fermes (7)".

Liée aux circonstances, résultat d'une stimulation extérieure, la fondation du club n'en représentait pas moins un acte d'émancipation politique de la part d'une classe intermédiaire, qui entraîna dans son sillage des franges populaires, dans la ville et dans les campagnes, d'autant que l'exemple crépinois fit école dans des bourgs et même de modestes villages du district, qui se dotèrent de clubs au cours de l'An II. Si certaines sociétés furent vraisemblablement manipulées par les gros fermiers, comme à Baron, d'autres furent tenues par leurs plus virulents contestataires (cf. LEVIGNEN) ; il apparaît en tout cas, en l'An II, une brèche éphémère dans l'influence traditionnelle des principaux détenteurs de la terre du Valois, ménageant pour un temps des espaces limités mais significatifs de contrôle voire de pouvoir populaire.

(6) Arch. Comm. Crépy-en-Valois : 3 registres de délibérations de la société populaire (septembre 1793 à Floréal An III) et une liasse. Le même fonds possède le jeu complet des délibérations communales dans la période. Dans la série L des Arch. Dép. de l'Oise : liste des membres du club en Brumaire

An III, délibérations du Comité de Surveillance de Crépy, délibérations du district etc...

(7) Mémoire envoyé par LEVASSOR au Comité d'Agriculture de la Convention, 21 novembre 1792, (Arch. Nat. F 10, 284).

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CLUB

Les effectifs de la société s'enflèrent rapidement au cours de l'automne 1793, puisqu'elle comptait 294 adhérents au moment de l'épuration du 21 Frimaire An II (11 décembre 1793) ; le club dépassa certainement 300 adhérents en 1794. Le tableau dressé le 23 Brumaire An III (13 novembre 1794) ne recense plus que 236 noms, à la suite de défections et de l'exclusion, assez tardive, des "ex-prêtres" (8). Les renseignements fournis à cette occasion permettent d'établir le profil sociologique des Jacobins crépinois. On comptait 197 adhérents de la ville, les autres habitant des villages proches. Artisans et commerçants (44,5 %), professions intellectuelles et administratives de tous niveaux (30,5 %), auxquelles on peut adjoindre les 7,6 % de "rentiers", dominaient largement les "cultivateurs" (12,7 %) et ne laissaient qu'une place très réduite aux éléments les plus populaires (manouvriers, compagnons ...). De ce point de vue la composition de la société de Crépy se rapproche du modèle jacobin typique des petites villes de la région - tandis que maints clubs ruraux du districts furent dominés par les petits paysans, voire les salariés agricoles.

Si le gros des troupes provenait de l'atelier et de la boutique, la direction politique semble avoir été surtout le fait de "gens à talents", le plus souvent membres des administrations locales, accusés par leurs adversaires d'opportunisme et de démagogie (9) : à noter des personnages pittoresques comme le pharmacien CESSAC ou le drapier FANON - qui auraient été propagandistes de la "loi agraire" ; des curés engagés, ayant abandonné leurs fonctions de prêtres, tels Maurice, greffier municipal à Crépy ou Serain de Duvy.

Le club se dota d'une solide organisation, adoptant en Ventose An II un règlement qui fut imprimé à 600 exemplaires. Les séances publiques étaient dirigées par un bureau réélu chaque mois (Président, secrétaires ...) ; elles étaient préparées par d'actifs comités : rapports, correspondance, dépense, instruction publique, bienfaisance, agriculture et subsistances. Le cabinet

de lecture offrait aux adhérents un large éventail de la presse patriotique, des journaux plus techniques - comme la Feuille du Cultivateur - ou le bulletin des Lois. Périodiquement la Société nommait des commissaires destinés à seconder les opérations des administrations ou à aller prêcher la bonne parole dans les campagnes du district.

Pratiquant une large politique d'adhésions, la société crépinoise se montra plutôt réticente devant les pratiques d'auto-épuration, qui tendirent à transformer maints clubs en sectes, en l'An II : c'est ainsi que l'épuration de Frimaire An II reprit pratiquement tous les membres et que l'on renonça à dresser, selon le vœu de l'administration, une liste des personnes "aptés aux emplois publics", à la suite des véhémentes protestations des éliminés. Aucune exclusion ne suivit la visite du représentant amiénois André DUMONT en mars 1794, alors que le club de Senlis s'était trouvé réduit à une quarantaine de personnes après son passage. Certains membres dénoncèrent même en Germinal un projet de nouvelle commission d'épuration comme un "tribunal d'inquisition".

Autre trait qui distingue nettement les Jacobins crépinois de ceux de Senlis ou Compiègne : le club ne fut jamais agité par des luttes de factions, même si les débats purent être animés ; il ne fut pas non plus un simple rouage administratif ni l'apanage d'un petit groupe identifié au pouvoir local. Sachant préserver son indépendance et conduire ses débats dans un esprit libre et démocratique, la société de Crépy stigmatisa la délation et usa du vote secret pour tous les scrutins importants. Nombreuse et représentative, elle sut exprimer les nuances de l'opinion, notamment en matière religieuse, éviter certaines outrances verbales et répressives : si l'on excepte le cas des "délits économiques" - marché noir, infractions au maximum ... - les Jacobins crépinois ne se montrèrent guère enclins au "terrorisme". Le club apporta souvent son concours aux autorités, et ne chercha nullement à rivaliser avec elles, jouant plutôt le rôle de porte parole

(8) AD. Oise L 2 m, Crépy, Liste du 23 Brumaire An III.

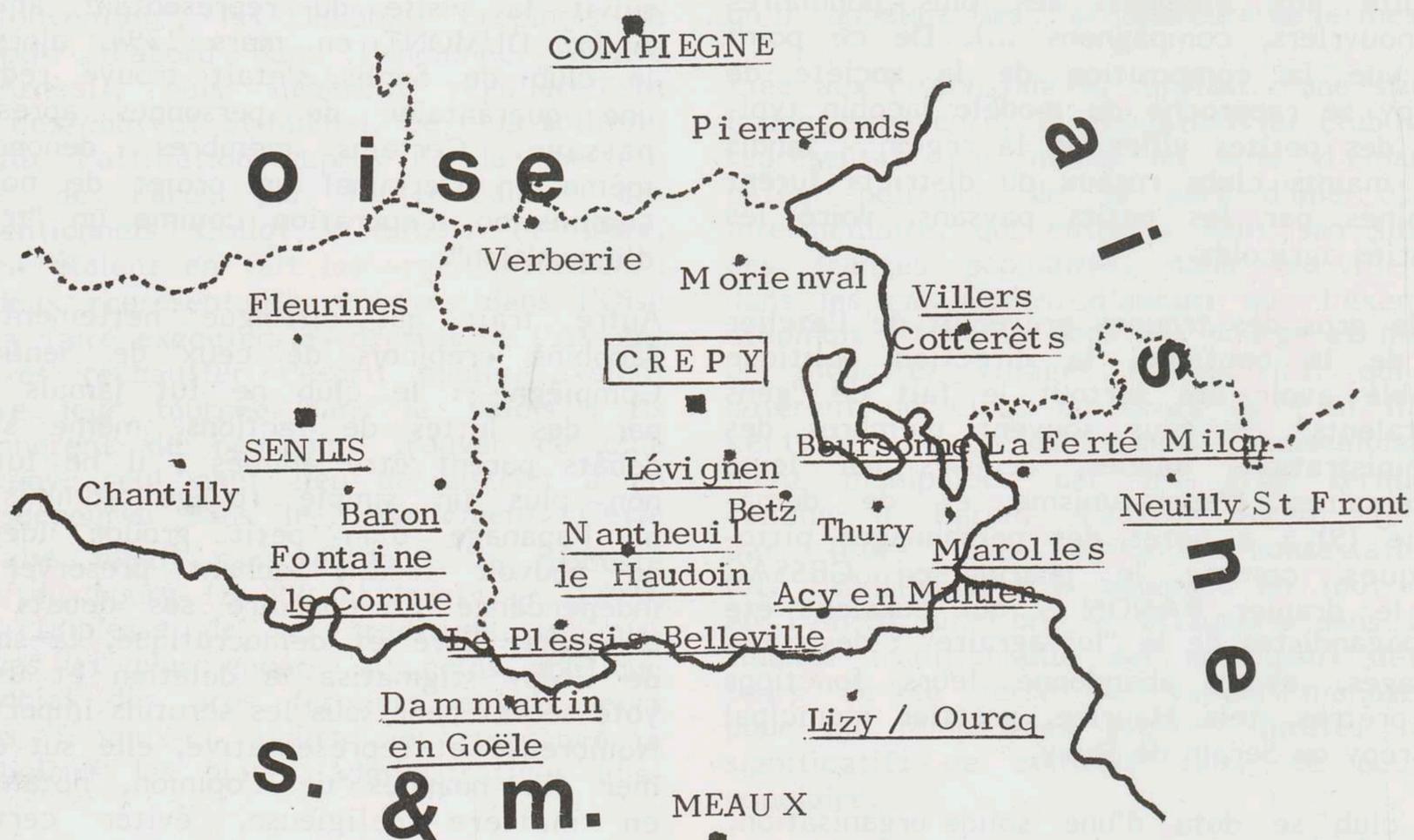
(9) Cf. la statistique du personnel politique du district de Crépy, dressée en Frimaire An VIII par le fermier GIBERT (Arch. Nat. F 1 B II, 2)

de l'opinion, d'intermédiaire entre le peuple et les administrations. A cet égard, et même si l'on put y entendre des propos sectaires, le club, dirigé par des éléments à la fois avancés et pondérés, semble être resté vivant et démocratique de telle sorte qu'il put éviter tout règlement de compte après la chute de ROBESPIERRE, en Thermidor An II.

Si les liens avec les Jacobins de Paris demeurèrent assez formels, la société eut un

rayonnement régional appréciable : elle impulsa la création de clubs ruraux ou en reçut l'affiliation, entretenant des liens multiples avec ceux d'Acy en Multien, Nanteuil, Marolles, Le Plessis Belleville..., sans compter, hors du district, Senlis, Compiègne, Villers-Cotterêts, La Ferté Milon... Il ne fait pas de doute que ces relations fréquentes et fraternelles aient constitué un relais efficace pour l'application de la politique de salut public et la propagation de l'esprit républicain.

LE RAYONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE CREPY



— limites départementales

..... limites de districts

Baron : Société Populaire en relation avec celle de CREPY en Valois.

L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ

A l'instar de ses consœurs, la société crépinoise prit en charge toutes les grandes tâches politiques du moment, de l'effort de guerre à la propagande républicaine. Deux aspects de son activité nous paraissent toutefois mériter une attention particulière : les questions religieuses, les affaires économiques et sociales.

A) La société et la déchristianisation :

Fait intéressant et relativement original : le club ne se rallia qu'avec retard et réticence à l'offensive anti-catholique menée par certains éléments révolutionnaires en l'An II. On passa à l'ordre du jour, le 27 octobre 1793, sur un arrêté du représentant DUMONT interdisant les messes "les ci-devant dimanches", *"sur le fondement que tout ce qui est relatif aux cérémonies intérieures du culte catholique est absolument étranger aux délibérations d'une société populaire, quand des cérémonies ne troublent en rien l'ordre public"*. Le 23 Nivose An II (12 janvier 1794) un sociétaire tenta - mais vainement - de susciter un débat sur la liberté des cultes, suite à la réception du décret de la Convention qui, à l'instigation de ROBESPIERRE, en rappelait formellement le principe (10). C'est qu'entre temps, la "déchristianisation", prise en charge par la municipalité, avait tout de même gagné le club, où des curés adhérents étaient venus se "déprêtriser", en Brumaire et Frimaire An II. Pourtant, les Crépinois ne montrèrent pas un zèle excessif dans cette affaire, préférant s'investir dans les manifestations plus positives du nouveau culte civique : ils impulsèrent ainsi de grandioses fêtes, d'ailleurs non dépourvues de contenu spirituel, comme celle du 10 Pluviose An II (29 janvier 1794), où l'on consacra solennellement - et assez tardivement - l'église Ste Agathe à la Raison (11).

Si le courant "anti-fanatisme" sembla marquer des points dans le club, lorsque l'on décida, après de vifs débats, d'en exclure systématiquement tous les ci-devant prêtres (12), l'accueil enthousiaste du décret du 18 Floréal

(condamnation de l'athéisme et instauration du culte de l'Être Suprême) témoigna d'un réel soulagement des consciences. Le club s'empressa de demander à la municipalité de "purifier" le temple, où l'on avait installé des chevaux et des prisonniers de guerre, souhaitant que l'usage de Ste Agathe fût "restreint à y célébrer les fêtes nationales".

Lorsqu'après Thermidor An II, le culte décadaire marqua de manifestes signes d'essoufflement, on débattit très vivement des mesures à prendre contre ceux qui "préfèrent les vieux dimanches aux décadis" : là encore le point de vue libéral l'emporta, sur ce *"que la loi ne prononçait rien de précis sur le mode de célébrer... on ne doit pas demander de peine sur ceux qui célèbrent à leur manière"* (13).

En ce domaine délicat, qui vit maints clubs de l'An II se fourvoyer dans les outrances les plus "impolitiques", la société crépinoise sut garder son sang froid, reflétant assez fidèlement les divisions de l'opinion populaire.



L'inscription **"Le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme"** figure encore sur le fronton de l'église Sainte Agathe à Crépy.

(10) Notons que certaines sociétés populaires du district, comme à Marolles, rédigèrent alors des pétitions pour la réouverture de l'église au culte catholique.

(11) Incident significatif à cette occasion : la majorité

du club s'opposa à un projet de bal civique dans l'église, afin de respecter la "majesté du Temple".

(12) Séance du 26 Floréal An II.

(13) Séance du 30 Vendémiaire An III.

B) Les affaires économiques et sociales :

La fréquence des débats économiques et sociaux traduisait une préoccupation majeure et constante de la population : la bonne exécution des réquisitions, l'approvisionnement régulier des marchés locaux, la lutte contre le marché noir et la pauvreté mobilisèrent les énergies. Approuvant l'économie dirigée de l'An II, le club apporta tout son concours à l'exécution d'une politique avant tout liée aux besoins de l'effort de guerre : des commissaires de la société secondèrent efficacement l'administration dans ses tâches de recensement de la production, de surveillance des réquisitions et de l'application du maximum des prix. Il semble que ce relais militant aît permis au district de Crépy de satisfaire pour l'essentiel ses lourdes obligations extérieures (approvisionnement de Paris et fourniture du front), sans recours à une force coactive extérieure ; c'est ainsi que les Crépinois furent les seuls à se passer de l'armée révolutionnaire parisienne, dont un remuant détachement ne fit que passer brièvement dans le district (14).

On se plaignit en revanche d'une pénurie chronique et croissante sur les marchés locaux, tant pour les grains que pour la viande, le beurre, les oeufs ou les légumes. La disette était mieux acceptée si elle était équitablement partagée : d'où les mesures de rationnement et la guerre au marché noir. Les fraudeurs étaient taxés de lourdes amendes, alimentant la caisse de bienfaisance ; le club obtint en Ventose An II la destitution de son poste de notable municipal d'un commerçant convaincu de vente illicite. Au printemps 1794, les difficultés d'approvisionnement devinrent telles que l'on consacra presque toutes les séances à débattre des moyens de contrecarrer " la cupidité des accapareurs" et d'obliger les producteurs à livrer les marchés. La société prôna le rationnement de la viande et du vin ; elle conclut, au terme d'une large discussion, à la nécessité d'assurer "la liberté des marchés" par une meilleure

protection des vendeurs, découragés par la crainte de troubles et de pillage (15). Le même débat reprit en Prairial : le club invita les administrations "à employer tous les moyens même révolutionnaires, pour faire régner l'abondance" (16) et donna lui-même l'exemple en nommant publiquement les vendeurs qui acceptaient de fréquenter le marché. En Fructidor An II, les Jacobins crépinois se montrèrent plus sceptiques sur l'efficacité de l'économie dirigée, dont le principe répondait, au départ, à une revendication populaire, mais dont l'exécution s'était révélée bien difficile dans la pratique ; d'aucuns estimèrent alors que la stricte application du maximum à Crépy avait plutôt vidé la région des produits, vendus ailleurs à plus haut prix.

L'impopularité croissante de cette législation d'exception s'était d'ailleurs révélée le 10 Thermidor An II (jour de la mort de ROBESPIERRE, non encore connue à Crépy), lors de la fête BARA - VIALA : un groupe de manouvriers s'était écrié : "Vive la République, du beurre et des oeufs", en se plaignant d'avoir été requis pour la moisson, sans que l'on assurât leur subsistance (17).

Sous l'impulsion de LEVASSOR, un partisan avoué de la division des grosses fermes, le comité d'agriculture du club mena une intéressante réflexion sur les moyens d'accroître la production : amélioration des techniques, diffusion de nouvelles cultures - comme la pomme-de-terre -, conquête de friches, usage des engrais, mode d'assolement..., sans oublier les structures foncières.

En attendant de pouvoir appliquer les réformes souhaitées en matière de redistribution des terres, le club s'efforça de mettre en oeuvre une politique de solidarité en faveur des plus pauvres, par le biais de son comité de bienfaisance, qui était alimentés par les amendes, le produit des bals civiques décadaires, des collectes périodiques. Tout en se réjouissant des secours votés par la Convention, notamment en faveur des parents des volontaires, la société se

(14) La société populaire accueillit fraternellement les soldats parisiens dans sa séance du 3 Brumaire An II (24 octobre 1793) ; leur séjour prolongé aurait certainement eu des effets dans le club comme à Senlis, Beauvais ou Compiègne, où les Parisien entrèrent en conflit avec les autorités

et la population.

(15) Séance du 16 Ventose An II.

(16) Séance du 3 Prairial An II.

(17) Délibérations communales de Crépy : PV de la fête du 10 Thermidor An II.

plaignit amèrement de manquer de moyens pour "éteindre la mendicité". Plusieurs plans d'action furent proposés et débattus : établir des "ateliers de charité" pour employer les chômeurs, utiliser en priorité pour les indigents les indemnités de logement des troupes, organiser des souscriptions dans les communes voisines. On ne parvint

malheureusement jamais à la hauteur des besoins, et le comité menaça de démissionner, en Vendémiaire An .III, faute de pouvoir "faire disparaître entièrement l'humiliation de nos frères" (18) - si bien que le club dut se résigner à employer les fonds recueillis pour l'armement d'un cavalier jacobin.

CONCLUSION

Resté pour l'essentiel à l'écart des conflits politiques nationaux, le club ne changea pas ses habitudes après la chute de ROBESPIERRE, qu'il se contenta d'approuver par une adresse assez formelle. Toutefois, l'assiduité des membres avait fléchi dès le début de l'été : on incrimina la moisson en juillet, d'autant que la réquisition de tous les bras disponibles à un salaire taxé, au pouvoir d'achat réel dérisoire, provoqua une sensible désaffection populaire. A partir de l'An III, le club tendit à se réduire aux militants convaincus, qui passaient d'ailleurs une partie des séances à s'interroger sur les causes de cette désertion. Avec le rigoureux hiver de l'An III, les séances s'espacèrent peu à peu, ne retrouvant quelque fré-

quentation qu'au printemps de 1795. Bien que nous n'ayons pas de témoignage officiel de sa dissolution, la société semble avoir définitivement suspendu son activité à la mi-floréal (début Mai 1795), à une époque où presque tous les clubs avaient depuis longtemps disparu. Cette date tardive témoigne elle aussi de la persévérance des Jacobins crépinois, qui ne renièrent jamais leur engagement et en perpétuèrent le souvenir jusqu'au XIXème siècle (19). A maints égards, la société de Crépy, authentiquement populaire, ouverte et démocratique, nous offre une image plutôt positive du Jacobinisme de 1793-1795, ce qui ne fut pas toujours le cas dans cette difficile et complexe période.

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
DE LA RÉPUBLIQUE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
OU LA MORT.

(18) Séance du 10 Vendémiaire An III.

(19) Selon le rapport cité du cultivateur GIBERT en l'An VIII, les ténors Jacobins de Crépy sont restés les mêmes jusqu'au Directoire.